

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 A MONTRAVEL



## Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : **26/06/2024**  
mise à jour à 12h00  
mise à jour le 27/06

Statut de l'alerte **Terminée**  
Bulletin n° DSI\_2024-012\_MTR\_PM10

### Observations :

Des concentrations élevées en poussières fines PM<sub>10</sub> sont mesurées à la station de Montravel depuis le 25/06 à 23h.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM<sub>10</sub> par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi ce mercredi 26 juin à 01h00, avec une valeur de 51.2 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Le dépassement est en cours.

Mise à jour à 12h00 : les concentrations en poussières fines PM10 diminuent progressivement depuis ce matin. Le dépassement reste en cours.

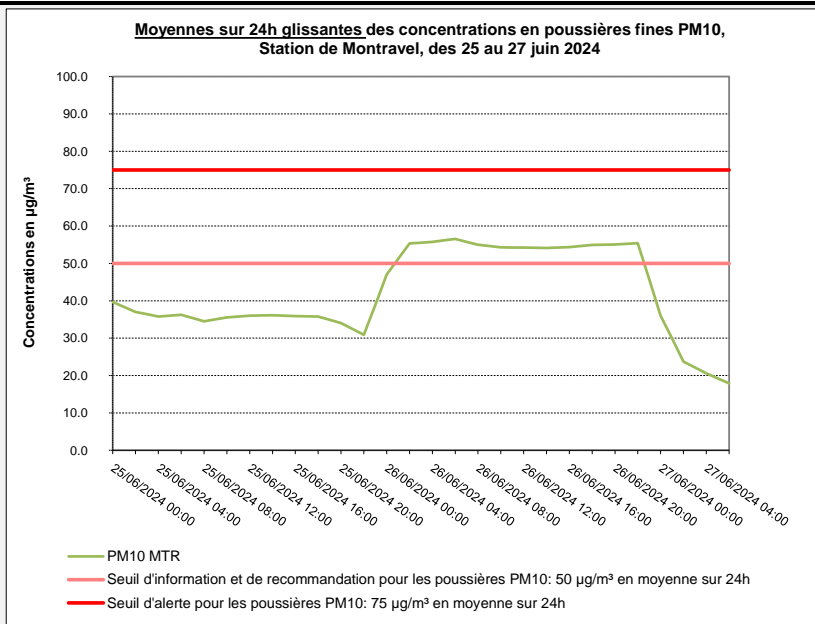
Mise à jour le 27/06 : le dépassement de seuil s'est terminé le 26/06 à 23h00.

### Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de secteurs est à est-nord-est sont enregistrés depuis la nuit du 25 au 26 juin 2024.

Ces conditions favorisent notamment la dispersion de fumées liées à des feux, incendies et/ou affrontements vers le quartier de Montravel.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
Polluant	Poussières fines en suspension PM <sub>10</sub>
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	51.2 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 26/06/2024 à 01h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	45.7 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 26/06/2024 à 23h00
Durée du dépassement	22h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	56.6 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 26/06/2024 à 06h00
Moyennes journalières	36.0 µg/m <sup>3</sup> le 26/06



Le seuil d'information et recommandations pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Les PM<sub>10</sub> en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure